



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Conseil Municipal n°9
DATE ET HEURE : mardi 9 février 2021 à 20h30
LIEU : Salle des fêtes (contexte COVID)
PARTICIPANTS : <u>Conseil Municipal</u> : D.GEAY / P.COLOMBAT / O.BRAGARD / A.DADOLLE / S.PIZAY / F.MARTEIL / JP.THIMONIER / S.CRETIN / F.ALLERA / JM.GIRARDET / D.PATUREL / ML.COUDOUR / C.JAGNEAUX / F.CHAMBOST / A.METAYER / G.ALEX (pouvoir F.MARTEIL) / E.VIGNON / L.FOX / R.JACQUET (excusé) / S.PARDON <u>Autre(s)</u> : sans
DIFFUSION : Conseil Municipal / secrétariat Mairie
ORDRE DU JOUR : Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal n°8 Délibérations : <ul style="list-style-type: none">- Vente de terrain Lafayette (COQUARD)- Indemnités de confection de documents budgétaires à Mme la Perceptrice- Reprise de provisions sur le budget ZAC Lafayette Questions / sujets divers En bleu, les actions retenues
PROCHAIN CONSEIL : mardi 9 mars 2021 20h30

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le CR modifié est approuvé en séance

Les actions du CR ont été inscrites au plan d'action communal suivi par le Maire et les Adjointes.

DELIBERATIONS

Vente de terrain Lafayette (COQUARD)

18 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Indemnités de confection de documents budgétaires à Mme la Perceptrice

8 « POUR », 5 « ABSTENTION », 5 « CONTRE », la délibération est approuvée en séance.

Reprise de provisions sur le budget ZAC Lafayette

18 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Une délibération est proposée pour ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour du présent Conseil :

- Budget Communal 2020 : affectation du résultat,
- Fixation du loyer mensuel des chalets de la Roche,
- Fonds d'aide Communale suite à la COVID : rectificatif de date,

18 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Budget Communal 2020 : affectation du résultat

18 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Fixation du loyer mensuel des chalets de la Roche

La Mairie a été sollicitée par des salariés de la société COLAS RAIL qui cherchent des logements sur le secteur ayant quelques mois de travail à réaliser la nuit au profit de la SNCF.

Il est proposé de louer les chalets aux conditions suivantes :

- 200 € par mois et par personne,
- Minimum 2 personnes par chalet,
- Aucun ménage à réaliser les WE entre 2 semaines de location,
- renouvellement de mois en mois pour ne pas s'engager sur une longue période,

La délibération doit être reprise pour ne concerner que cette location et suivant ces conditions.

18 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Fonds d'aide Communale suite à la COVID : rectificatif de date

F.MARTEIL informe que la précédente délibération n'est plus attaquable par le contrôle de l'égalité.

Conformément à l'article 2, une prolongation de 3 mois soit jusqu'au 30 avril est proposée par cette délibération.

L'aide est proposée pour 3 commerçants, les 2 bars de la rue de l'ancienne poste (SYMPA'S et bar du Carrefour), et aussi pour l'Hôtel de la Poste.

Il est précisé en séance que les établissements totalement fermés comme l'Hôtel de la Poste bénéficient de beaucoup plus d'aides (indexées sur le chiffre d'affaires de l'année N-1) que les établissements partiellement ouverts comme les bars.

Il est ainsi proposé d'étendre l'aide pour les bars de novembre (2^{ème} confinement) jusqu'à fin avril.

18 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

QUESTIONS DIVERSES

COPLER

Mme le Maire propose que les participants aux commissions COPLER du mois de janvier fassent un court résumé.

François ALLERA a participé à 2 commissions et diffusera les comptes-rendus disponibles au reste du Conseil :

- Commission déchets,
- Commission ressources (budget, fonctionnement...),

Elodie VIGNON a également participé à 2 commissions et diffusera les comptes-rendus disponibles :

- Petite enfance / jeunesse,
- Mise en place des conseils municipaux des jeunes,

Sur ce dernier point, 4 élus du Conseil sont motivés pour installer un Conseil des jeunes sur notre Commune à compter de la rentrée de Septembre, à savoir E.VIGNON, S.PIZAY, F.ALLERA et JP.THIMONIER.

Département

été désigné et a contacté le Département. Dans un premier temps, cette sollicitation concerne principalement la bibliothèque.

Reporter communal

Mme le Maire propose de désigner un ou plusieurs reporters communaux.

Ce reporter serait en charge de récolter un maximum d'informations, de photos (manifestations etc..) qui permettraient d'alimenter plus facilement le bulletin.

D.PATUREL et ML.COUDOUR se proposent pour porter ce rôle.

Commission finances

Une commission finances est programmée le mardi 22 février à 20h00 en Mairie.

THD

Plusieurs propriétaires de maisons récentes (en cours ou fin de construction) se voient réclamer une participation au raccordement à la fibre d'un montant d'environ 1200 €.

P.COLOMBAT rappelle qu'un bon nombre de constructions avait été anticipé au lancement du projet pour justement éviter ce surcoût à la construction.

La Commune compte environ 800 foyers et 1047 raccordements prévisionnels ont été retenus pour notre Commune, il y a donc de la marge.

Il convient de refaire le point urgemment avec le SIEL afin que les engagement soient tenus et qu'aucune participation ne soit demandée avant d'atteindre ces 1047 raccordements [@ A.DADOLLE]

Cédez le passage sortie dépôt / vétérinaire

Pour la sécurité, il est demandé l'installation d'un Cédez le passage au croisement de la Croix de fer, chemin d'accès à Villonez (dépôt communal) et chemin d'accès à Galin (clinique vétérinaire).

⇒ A faire installer par les cantonniers [@ P.COLOMBAT]

Problème propriété R.VERGIAT

Le problème de M. VERGIAT est très difficile à solutionner. Effectivement, sa maison est construite trop près du chemin communal, et ne permet pas de clôturer sa propriété n'ayant pas assez de recul pour manœuvrer en voiture. De plus, ce chemin communal est utile et ne peut être cédé.

Pour les sujets à venir et en terme de fonctionnement, il est décidé que chaque élu (conseiller, adjoint...) sollicité par un administré doit participer et être impliqué à la résolution du problème.

Projet de fromagerie

M. DISDIER a sollicité la Mairie car souhaiterait de l'aide, une assistance pour créer une fromagerie.

Au titre de la compétence développement économique portée par la COPLER, M. DISDIER a été orienté vers la COPLER.

Affaire MOSNIER

Concernant les conflits de voisinage, Mme le Maire est en charge du dossier.

Concernant les potentiels problèmes d'urbanisme, F.MARTEIL est en charge du dossier.

Concernant le projet de déménagement de l'entreprise MOSNIER de la Pinée vers la ZA LAFAYETTE, le projet est sur une bonne dynamique, M.MOSNIER a engagé un architecte et un premier projet de permis de construire doit être déposé prochainement à la COPLER.

Projets commerces

Un institut de beauté devrait ouvrir à compter du mois de mars dans le local commercial LOIRE HABITAT en bord de RN7 à proximité de la place de l'Europe, ancien local de l'ostéopathe E.DECELLE-GIROUD. A.DADOLLE doit rencontrer prochainement ces nouveaux arrivants sur le secteur, en provenance de la région lyonnaise.

Concernant le projet de magasin informatique, une rencontre est prévue mercredi 10 février avec le porteur de projet et A.DADOLLE, pour visiter 2 locaux : ancienne MJC (propriété communale) et ancien institut de beauté (propriété PEYLACHON mitoyenne la Mairie).

Hangars BOCHARD

Ces hangars sont libres depuis que l'entreprise TERRIER a rejoint la ZA LAFAYETTE le mois passé.

Les propriétaires se plaignent des nombreux pigeons ayant pris possession des lieux.

Les propriétaires cherchent un nouveau locataire, compte tenu de l'emplacement stratégique en plein centre bourg, il convient de les accompagner.

MSI/GUILLERMIN

Une usine (exigence de ses fournisseurs). Une rencontre a eu lieu ce jour avec M. GUILLERMIN, propriétaire voisin. Une solution serait identifiée, reste à la faire accepter par le locataire actuel de M.GUILLERMIN.

Salle d'oeuvre

Mme le Maire a rencontré M. DAGUET ce jour pour évoquer le devenir de la salle d'oeuvre. Mme le Maire a confirmé à M. DAGUET que les conditions de l'association pour le bail emphytéotiques sont trop exigeantes (notamment utiliser la salle uniquement pour des activités de culture, musique...).

L'association dont M. DAGUET doit être conviée à un prochain Conseil pour discuter du projet.

Chemin piétonnier

En lien avec la salle d'oeuvre, P.COLOMBAT propose de relancer le projet de création d'un chemin piétonnier depuis le nouveau chemin des jardins partagés qui donne à la salle des fêtes, et jusqu'au chemin du moulin de Gand. Ce projet doit être discuté en commission.



Ecole privée

F.CHAMBOST donne quelques informations de l'assemblée générale tenue dernièrement.

Un chantier doit être lancé concernant les accès PMR.

Ensuite et concernant ce grand bâtiment vieillissant, les budgets d'entretien ou de rénovation pourraient ne plus être assurés à l'avenir. Il a donc été proposé par les membres du bureau de céder/confier le bâtiment à la Direction diocésienne de l'Enseignement Catholique de Lyon, qui dispose de fonds importants notamment pour ce genre d'opération. Une réunion est prévue prochainement.